

## Environnement

Compte rendu

### Scientifiques et ONG dénoncent la "pandémie silencieuse" créée par la pollution chimique

LE MONDE | 10.11.06 | 13h19 • Mis à jour le 10.11.06 | 14h15

Une étude publiée par « The Lancet » souligne que des dizaines de milliers de produits chimiques n'ont pas fait l'objet de tests évaluant leur toxicité, notamment chez l'enfant

Paul Benkimoun

La pollution chimique, du fait de ses effets sur le développement cérébral de l'enfant, a créé « une pandémie silencieuse dans les sociétés modernes », qui concerne des millions d'enfants, mais « n'apparaît pas dans les données statistiques sur la santé », regrettent les docteurs Philippe Grandjean (université du Sud-Danemark) et Philip Landrigan (Mount Sinai Hospital, New York). Dans un article mis en ligne, mercredi 8 novembre, par la revue britannique The Lancet, ils recensent les données connues sur la toxicité neurologique des produits chimiques chez la femme enceinte et le jeune enfant. Leur constat, lourd, plaide pour que des tests renforcés soient menés sur les substances chimiques avant qu'elles ne soient commercialisées.

A l'appui de leur travail, les deux chercheurs citent une étude américaine des Centres pour le contrôle des maladies (CDC) datant de 1994. Selon elle, un enfant sur six présentait un trouble du développement de très léger à sévère. Le plus souvent affectant le système nerveux. Selon un rapport du Conseil national de la recherche américain publié en 2000, 3 % de ces anomalies résulteraient directement d'une exposition environnementale. Un quart serait la conséquence d'une interaction entre des facteurs environnementaux et des susceptibilités génétiques individuelles.

A ce jour, des dizaines de milliers de produits chimiques sont disponibles sur le marché : on en comptabilise 100 000 dans l'Union européenne et 80 000 aux Etats-Unis. Or, moins de la moitié ont fait l'objet de tests d'évaluation de leur toxicité. Pour 80 % d'entre eux, aucune information n'est disponible sur les effets que ces substances pourraient avoir sur le développement du cerveau de l'enfant.

Cinq produits - plomb, méthyle, mercure, arsenic, polychlorobiphényle (PCB) - et des solvants, comme le toluène, ont une neurotoxicité connue qui affecte le développement. Trois autres - manganèse, fluorures et perchlorates - sont suspectés de causer des troubles de la mémoire, des troubles du comportement et des retards intellectuels.

#### « ENORME ICEBERG »

Ces produits pourraient n'être que « la partie émergée d'un énorme iceberg », affirment les auteurs de l'étude, qui rappellent la vulnérabilité du cerveau humain au cours de son développement. La preuve de la toxicité chez l'adulte n'est aujourd'hui connue que pour 202 produits. Pour un millier d'autres, elle n'a été démontrée qu'en laboratoire mais ces tests ne prennent pas en compte les fonctions neurologiques supérieures.

Le plus souvent, une substance est identifiée comme toxique chez l'adulte lors d'expositions professionnelles ou d'empoisonnement et, pour l'enfant, lors d'intoxications aiguës. Ce n'est que dans un second temps qu'apparaissent des données épidémiologiques sur les déficits comportementaux chez les enfants exposés au cours de la grossesse à des concentrations inférieures à celles qui sont toxiques pour l'adulte.

Les effets se font souvent sentir à long terme. Ce fut le cas, soulignent les deux chercheurs, avec « l'exposition au plomb présent dans l'essence des enfants des pays industrialisés nés entre 1960 et 1980 ». C'est aussi celui des pays en voie de développement, où une réglementation moins contraignante autorise l'exportation, malgré leur toxicité, de certains pesticides.

L'article du *Lancet* rejoint ainsi les préoccupations de l'Appel de Paris, lancé le 7 mai 2004 et signé par plus d'un millier de scientifiques dans le monde - dont plusieurs Prix Nobel - et 1 500 organisations non gouvernementales. Dans un mémorandum, rendu public jeudi 9 novembre et adressé notamment aux 25 Etats membres de l'Union européenne, les signataires proposent « 164 mesures à mettre en oeuvre (...) afin d'éviter ou d'atténuer les crises de santé publique ».